

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 567

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa permet aux couples de consentir à ce que les embryons fassent l'objet de recherches. Aussi, il convient de le supprimer